



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : sécurité publique

Question écrite n° 29280

## Texte de la question

M. André Thien Ah Koon attire tout particulièrement l'attention de Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement à propos de la politique suivie en matière de prévention des risques naturels dans les départements d'outre-mer. Précisément, la Réunion est le seul département parmi les quatre à bénéficier d'un plan de prévention des risques. Aussi, il lui demande quelles sont ses intentions vis-à-vis des autres départements d'outre-mer, et en particulier de la Martinique et de la Guadeloupe, qui sont sujettes à des risques pourtant très importants et spécifiques tels que les séismes, le volcanisme et les cyclones.

## Texte de la réponse

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à la mise en place de plans de prévention des risques naturels dans les départements d'outre-mer. S'il est vrai que seul un PPR est actuellement approuvé à la Réunion, plusieurs documents sont cependant à l'étude aujourd'hui : à la Réunion, quatre documents sont en cours d'étude ; à la Guadeloupe, trois documents sont en cours d'élaboration ; à la Martinique, deux documents sont en cours d'élaboration. La programmation à cinq ans des PPR prévoit l'approbation de vingt-trois documents à la Réunion, trente-quatre en Guadeloupe et douze en Martinique. Ces actions complèteront les autres actions en matière de prévention des risques, notamment les nombreuses études de recensement des risques qui ont été réalisées, les actions d'amélioration de la prévision des aléas cycloniques et volcaniques envisagées, et enfin les nombreuses initiatives en cours pour renforcer la prévention du risque sismique aux Antilles.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Thien Ah Koon](#)

**Circonscription :** Réunion (3<sup>e</sup> circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 29280

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** aménagement du territoire et environnement

**Ministère attributaire :** aménagement du territoire et environnement

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 mai 1999, page 2573

**Réponse publiée le :** 12 juillet 1999, page 4265